

Master 2 DROIT
Mention « Droit des affaires »
Spécialité « Droit bancaire et financier »

« Droit international privé des affaires »
(Jochen BAUERREIS)

Thématique :

*« LE CONTENTIEUX BANCAIRE INTERNATIONAL ET LE RÔLE DES MODES
ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT DES CONFLITS : MÉDIATION ET ARBITRAGE »*

Ce séminaire a pour vocation de présenter aux étudiants les bases et méthodes du droit européen/international applicables au contentieux bancaire transfrontalier ainsi que le rôle des modes alternatifs de règlement des conflits : médiation et arbitrage

D'un point de vue méthodologique, les étudiants auront l'opportunité d'analyser le droit du contentieux international et européen ainsi que les règles et la pratique de la médiation ainsi que le régime juridique de l'arbitrage tel qu'il est notamment issu du décret n° 2011-48 du 13 janvier 2011 (art. 1442 – 1527 CPC) ainsi que des réformes législatives ultérieures.

Après une introduction générale de la matière (deux séances d'un volume total de 7 h), ce cours sera principalement organisé sous forme de séminaires (six séances d'un volume total de 18 h) basés sur une participation active des étudiants qui se manifestera à travers des discussions et des présentations collectives (groupes de 2 à 3 étudiants) de thématiques spécifiques (exposés) :

Ce cours de 25 h comprendra les séances suivantes :

- Introduction générale de la matière : contentieux étatique/judiciaire (4 h)
- Introduction générale de la matière : MARC – médiation – arbitrage (3 h)
- La cession de créance et l'affacturage en droit international privé (3 h)
- La validité des clauses attributives de juridiction dans le contentieux bancaire (3 h)
- La validité et opposabilité des clauses compromissaires dans le B2C (3 h)
- Les avantages et inconvénients de l'arbitrage en matière bancaire (3 h)
- Le déroulement d'une procédure arbitrale internationale (3h)
- La médiation bancaire au sein du système des MARC (3 h)